

Charte pour l'accès équitable aux outils de lutte contre la COVID-19

Six principes pour l'Accélérateur ACT

Nous unissons nos efforts afin de lancer le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), dans le but de bâtir des partenariats consacrés à la mise au point, à la production, à la disponibilité, à la fourniture et à la distribution de produits de santé capables de mettre fin à la pandémie. L'Accélérateur ACT a déjà enregistré des progrès importants dans la réalisation de ces objectifs, avec de nouveaux tests rapides, des traitements par dexaméthasone qui permettent de sauver des vies et la mise en place la Facilité pour les vaccins contre la COVID-19 (facilité COVAX) qui mutualise les ressources mondiales pour accélérer la mise au point et la fabrication de vaccins et garantir un accès universel et équitable à ces derniers.

Grâce à une mobilisation mondiale portée notamment par l'OMS, l'Union européenne et le G20, nous avons réuni des ressources importantes en un laps de temps très court pour appuyer les objectifs de l'Accélérateur ACT. Nous nous félicitons des accords et des contributions existants impliquant différents acteurs des secteurs public et privé visant à atteindre les objectifs de l'Accélérateur ACT. Toutefois, nous reconnaissons qu'il y a encore un déficit de financement à combler et appelons toutes les parties à intensifier leurs efforts politiques, financiers, normatifs, techniques et autres pour veiller à ce que l'Accélérateur ACT devienne pleinement opérationnel. Nous soulignons que des contributions actives de toutes les parties prenantes partout à travers le monde sont indispensables pour assurer une riposte efficace et équitable.

Dans le droit fil de la résolution de la 73e Assemblée mondiale de la santé relative à la riposte à la COVID-19 (WHA73.1)¹ et de quatre résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/74/306, A/RES/74/307, A/RES/74/274, A/RES/74/2)², nous rappelons la nécessité pour tous les pays d'avoir un accès libre et rapide à des produits de diagnostic, à des traitements et à des vaccins de qualité, sûrs, efficaces et abordables en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle, afin d'accroître la riposte à la COVID-19. Nous considérons que l'Accélérateur ACT constitue une initiative mondiale majeure destinée à apporter une réponse à l'enjeu décisif de la phase d'intensification, qui est d'assurer un accès équitable, en reconnaissant la vaccination à grande échelle contre la COVID-19 comme un bien public mondial.

Forts de l'appel à l'action initial sur l'Accélérateur ACT, lancé le 24 avril 2020 sous les auspices de l'OMS, du Communiqué conjoint des représentants de l'industrie ainsi que de la Déclaration du Conseil de facilitation, nous appelons toutes les parties prenantes à assurer un accès équitable et abordable aux produits de santé contre la COVID-19 et à faire en sorte que ces produits soient mis à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, en se fondant sur les principes directeurs suivants :

1/ S'efforcer de mobiliser la recherche financée par des fonds publics. Des efforts supplémentaires devraient être déployés en vue de tirer pleinement parti des investissements publics de la recherche, au moyen d'une coordination permanente, en collaboration avec l'OMS ; de la promotion du partage de données et de connaissances ; de la collaboration avec le secteur privé

¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R1-fr.pdf

² <https://www.un.org/fr/ga/74/resolutions.shtml>

pour partager les coûts et les risques du développement et étendre l'accès au niveau mondial. La collaboration entre les secteurs public et privé pourrait faciliter la transparence en matière d'investissements et de coûts tout au long de la chaîne de recherche, de développement et de production, ainsi que des prix justes, et permettre des accords de licences volontaires visant à assurer un accès rapide, équitable et abordable aux produits et services destinés à prévenir, diagnostiquer, traiter et endiguer la COVID-19, ainsi qu'une distribution rapide et à grande échelle de ceux-ci. En contrepartie des investissements publics, nous encourageons les entreprises privées, à titre volontaire, à faire preuve de transparence concernant les fonds publics mis à leur disposition pour développer des produits de santé contre la COVID-19 avec pour objectif une tarification transparente et abordable. Cela permettra aux entreprises de fixer des prix justes et garantira aux bailleurs de fonds et autres parties prenantes que ces tarifs sont effectivement justes.

2/ Encourager le partage de données et de connaissances. Les connaissances et les données peuvent renforcer nos efforts collectifs visant à favoriser les découvertes scientifiques, accélérer la mise à disposition de nouvelles innovations et faciliter un large partage des bénéfices des progrès scientifiques et de leurs applications, en se fondant sur le droit à la santé. Assurer des contrôles en matière de sûreté et d'efficacité ainsi que le respect des normes les plus strictes au plan scientifique et éthique, en particulier s'agissant de la publication de données et d'études, contribue également à renforcer la confiance du public. Les données des recherches en lien avec la COVID-19 pourraient être rendues publiques et accessibles, à titre volontaire ou contractuel, ou sur la base des exceptions et restrictions existantes, dans de brefs délais, en libre accès et, dans la mesure du possible, conformément aux principes FAIR. En outre, il conviendrait d'associer un large éventail de participants et de pays aux essais.

3/ Encourager les transferts de technologie ainsi que des prix équitables et transparents. Toute technologie, nouvelle ou préexistante, lorsque ses bénéfices pour la santé publique sont certains, nécessite des moyens permettant d'assurer une capacité de distribution à grande échelle. Par conséquent, les innovations doivent être accompagnées par des financements suffisants, dédiés et au moment opportun, et si besoin être financées par des fonds publics.

Les transferts de technologie sont cruciaux afin de renforcer les capacités de production locales et diversifiées et ainsi permettre un accès plus équitable en période d'urgence sanitaire. Nous encourageons le cas échéant les transferts de technologie et les licences de propriété intellectuelle volontaires ainsi que la mutualisation des brevets, notamment par le biais du *Medicines Patent Pool*. Nous encourageons également la collaboration des réseaux de l'industrie tant dans les pays développés que dans les pays émergents pour fabriquer à grande échelle de nouveaux produits dans le monde entier, notamment avec des fabricants de produits pharmaceutiques génériques. Le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) peut être utile pour faciliter un libre échange de connaissances et d'autres savoir-faire liés aux nouvelles technologies relatives à la COVID-19. Avec la participation des secteurs public et privé, nous identifierons une série d'options afin d'accroître les capacités de développement, de fabrication et de distribution permettant un accès équitable et rapide à des diagnostic, des traitements et des vaccins de qualité, abordables et efficaces dans le respect des dispositions des accords internationaux pertinents, notamment celles de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que les flexibilités confirmées dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, et nous en appuierons la mise en œuvre.

4/ Un financement groupé et collectif pour un accès équitable. La mise au point et la distribution mondiale équitable d'outils destinés à la préparation et la riposte à la COVID-19 nécessitent un financement collectif et groupé. Il est essentiel de soutenir l'Accélérateur ACT, seul mécanisme complet et mondial en mesure de mettre fin rapidement à la pandémie et ainsi le redressement de l'économie mondiale, à travers des contributions en nature ou financières. Le soutien apporté à la riposte mondiale à la COVID-19 peut être considéré comme faisant partie des dépenses nationales de relance macro-économique. Les bailleurs de fonds pourraient envisager la possibilité (i) d'additionnalité, (ii) d'aller au-delà des contributions des donateurs traditionnels et des budgets établis d'APD, (iii) d'éviter d'accroître l'endettement de pays qui sont déjà lourdement endettés, (iv) de recourir à des mécanismes de financement innovants nouveaux ou existants pour assurer une mise à disposition rapide de fonds publics qui pourraient être concentrés sur une phase initiale, les gouvernements s'engageant à assurer des paiements sur plusieurs années et à renforcer la mobilisation de leurs ressources nationales par le biais de nouvelles formes d'imposition, (v) publier des orientations souples relatives à la répartition des charges en fonction de la capacité de paiement, y compris du secteur privé. Par ailleurs, il conviendrait de rechercher activement des contributions du secteur privé, notamment des « investissements d'impact », ainsi que diverses formes de partenariats public-privé (par exemple, garanties, fonds de contrepartie et obligations à effet social).

5/ Favoriser le renforcement des systèmes de santé, point d'appui pour la fourniture de produits de santé contre la COVID-19. Ceux-ci ne peuvent être universellement accessibles que si les systèmes de santé des pays sont en mesure de les fournir à leur population et de les intégrer dans leurs systèmes de santé nationaux. Pour accompagner le déploiement des produits de santé contre la COVID-19 et conformément à la résolution WHA73.1, nous allons étroitement coopérer avec les pays à travers le monde, à leur demande, pour mettre en œuvre leurs plans d'action plurisectoriels nationaux, renforcer leurs systèmes de santé en lien avec la riposte à COVID-19, et assurer le maintien dans des conditions de sécurité de l'ensemble des autres fonctions et services essentiels de santé publique. Il convient d'adopter une approche holistique associant les acteurs publics et privés ainsi que les communautés pour renforcer durablement les systèmes de santé, notamment leurs six piliers (gouvernance, financement, prestation de services, ressources humaines, technologies et produits médicaux et systèmes d'information) ainsi que les fonctions essentielles de la santé publique (par exemple surveillance, recherche et prévention), en mettant à profit tous les investissements.

6/ Une coordination mondiale pour une répartition équitable des diagnostic, des traitements et des vaccins contre la COVID-19, sous la conduite de l'OMS, est essentielle afin de permettre un accès rapide et équitable pour tous ceux qui en ont besoin. Dans un contexte où l'approvisionnement est limité, les gouvernements doivent s'efforcer d'obtenir l'impact le plus efficace possible en matière de santé publique. Des procédures de répartition équitables et rapides, répondant à des valeurs éthiques et aux besoins en matière de santé publique, sont indispensables pour optimiser les bénéfices sur le plan de la santé publique et veiller à ce que les produits de santé dont le nombre est limité soient disponibles et accessibles de manière prioritaire pour ceux qui en ont le plus besoin.

Nous réaffirmons également les principes selon lesquels l'Accélérateur ACT repose sur : des décisions fondées sur des données probantes et scientifiques ; un accès juste et équitable pour tous ;

l'indépendance dans la prise de décision par la prévention et la gestion des conflits d'intérêt ; la promotion d'un multilatéralisme, d'une coopération et d'une solidarité internationales efficaces ; une représentation inclusive et qualifiée dans les organes de décision et de coordination critiques; une protection solide, efficace et complète des données personnelles ; « ne laisser la santé de personne de côté » pour réaliser la couverture sanitaire universelle, en étant guidés par le principe de la sécurité humaine ; et le suivi des orientations de l'OMS en matière d'éthique.